



FICHE DE POSTE

Accompagnant Educatif et Social (AES) – Service d'accueil et d'accompagnement pour personnes marginales (SAM)

Date de création : 28/01/2025

Date de modification :

Caractéristiques de l'emploi

Filière professionnelle	Emploi	Temps de travail	Points de responsabilité
Travailleur social	Travailleur social : Accompagnant Educatif et Social (AES) / AMP	CDD 12 mois / 35h	
Convention collective	Classification	Grille	Diplôme requis
1966		AES / AMP	DEAES / AMP

Conditions de travail

Affectation	ADEFO	SAAM	Service d'Accueil et d'Accompagnement des Marginaux
Durée hebdomadaire du travail	35 heures		
Contraintes horaires	Horaires alliant plages d'internat, temps en journée et soirée afin d'effectuer certains entretiens, certaines démarches et assurer un temps d'accueil et de présentiel. Temps de travail les week-ends. Horaires déroulés sur la base d'un « roulement » prévisionnel établi sur une période de deux semaines.		
Astreintes	Non		
Spécificités du poste			
Remplacement			
Modalité de congés annuels	Demande à déposer au chef de service avant fin janvier de chaque année pour validation et passage en CSE. Principe : la prise des congés doit garantir la continuité de l'activité du service.		

Positionnement du poste

Rattachement hiérarchique	Chef de service
Niveau de responsabilité	
Rattachement fonctionnel	
Encadrement	
Délégation	
Circuit d'information	Qui procure au salarié les informations nécessaires à l'accomplissement de son travail ?
	Une réunion d'équipe par semaine permet l'organisation du service, la prise en compte différenciée des situations et la diffusion d'informations contextuelles, institutionnelles, associatives et politiques. La rédaction des transmissions journalières.
	Réunions auquel participe le salarié :
	<ul style="list-style-type: none"> • Réunions de service, institutionnelles, associatives... ; • Toute autre réunion nécessaire à l'exercice de la fonction ; • Analyse de la Pratique (10 séances annuelles).

Mission globale

Ce dispositif à haut seuil de tolérance a été créé pour accueillir et héberger des personnes dont le comportement, la consommation de toxiques ou encore la présence d'animal de compagnie, est incompatible avec leur accueil dans des structures traditionnelles.

Faire émerger des demandes autour du **soin**, de la **réduction des risques**, de pratiques d'**activités**, de rétablissement de la **situation administrative**.

La prise en charge se fait au sein de petits collectifs (3 maisons + supports extérieurs) et peut accueillir jusqu'à **20 personnes**. L'orientation des personnes est réalisée lors des commissions Veille Sociale.

Profil et spécificité du public accueilli :

- Ayant mis en **échec des prises en charge** dans plusieurs structures en et hors accueil d'urgence
- Ayant du mal à s'installer quelque part, à s'autoriser à se (re)poser, présentant des difficultés à s'inscrire dans des parcours « classiques »
- Ayant un parcours de rue qui n'a pas permis de prendre en compte **les problèmes de santé physiques, somatiques et d'addictions**
- Étant dans une **situation administrative compliquée** nécessitant l'accompagnement d'un travailleur social (endettement, parcours judiciaire...)
- Souffrant de **troubles du comportement**, ou ayant des liens sociaux altérés
- Tous ont connu une ou plusieurs **ruptures fortes**, que ce soit **avec leur famille** (placements durant l'enfance), **avec le soin** (prises en charge sectorisées de la psychiatrie trouvant ses limites avec des patients n'ayant ni domicile ni étayage familial, cures mises en échec, rupture de traitement...), **avec la société** (incarcérations, expulsions...).

Le **point commun** est celui, tout au moins au moment de l'orientation, d'une **absence de logement/hébergement** et d'un parcours d'errance alternant la rue, les squats, les hébergements d'urgence. Rupture plus ou moins subit/choisit de part des comportements inappropriés mettant en échec une prise en charge dans un parcours résidentiel plus classique : refus des règles, incapacité à partager des espaces de vie collectifs, non-adhésion à un accompagnement...

Sous la responsabilité du chef de service,

Accueillir, mettre à l'abri, héberger :

- Permettre l'hébergement et la restauration en prenant en compte le contexte d'arrivée
- Présenter l'établissement, son règlement intérieur, aider à l'installation dans la chambre, repérage des locaux, etc...et participer à la remise et à la compréhension des documents relatifs à l'accueil et à la prise en charge
- Réguler la cohabitation suscitée (restauration, inter-relations, débordements, demandes, etc...) durant les temps d'ouverture et assurer la sécurité du site (passage régulier dans tous les espaces, application et respect des consignes de sécurité, des règles instaurées et finalisées dans le règlement de fonctionnement et autres documents...)
- Sécuriser l'accès au site et assurer, selon les consignes, le respect des règles de vie

Accompagner un suivi social en lien avec le référent

- Accompagner et gérer le séjour des personnes hébergées en attente de l'effectivité de la préconisation d'orientation et ce en lien avec tous les partenaires concernés et selon aussi le degré d'autonomie repéré.
- Assurer un accompagnement des besoins quotidiens de la personne hébergées : repas, hygiène, RDV divers....
- Gérer les modalités de recueil des participations financières (tableau, lien comptabilité...)
- Assurer une veille quotidienne relative à l'état des chambres, des communs, et des abords et mobiliser les personnes accueillies si nécessaire.

Gérer les espaces et temps de vie collectifs

- Favoriser des interactions entre les résidents visant à garantir des temps / espaces de partages et convivialités
- Proposer des actions/projets collectifs et/ou individuels visant à développer les compétences et l'autonomie des personnes hébergées

Mission spécifique liée au service

- L'AMP-AES, en collaboration avec l'IDE et l'équipe éducative, met en œuvre des soins d'hygiène et de confort quotidien ;
- Il participe à l'aide à la prise de traitement ;
- En lien avec l'IDE, il observe une vigilance quant aux parcours de soins des personnes accueillies : renouvellement ordonnance, accompagnement RDV médicaux et paramédicaux, examens médicaux, observance du traitement...
- Il accompagne les personnes hébergées à la réalisation des tâches ménagères au sein des espaces de vie privés : entretien, lessive, vaisselle...
- Sensibiliser les personnes accompagnées à l'équilibre et l'hygiène alimentaire : ateliers collectifs, ateliers de sensibilisation, aide à la préparation de repas...

Compétences et savoir-être requis

Compétences	<ul style="list-style-type: none">• Connaissance actualisée de l'association (organisation, personnel...), des différents projets, de l'offre, des publics.• Coordonner ses activités avec les autres intervenants si nécessaire (écrit/oral).• Mettre en œuvre le parcours hébergement/logement préconisé, repérer les évolutions susceptibles de l'affecter et en référer. Prise d'initiatives.• Organiser son travail et définir ses priorités. S'adapter à chaque situation et gérer celles critiques.• Maîtriser les techniques liées à son activité. S'adapter à l'évolution des personnes accueillies et de leur situation.• Permis de conduire
--------------------	---

<p>Savoir-faire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Être impliqué dans une relation socio-éducative de proximité inscrite dans une temporalité. • Aider et accompagner des personnes en difficulté. • Intervenir dans une démarche éthique qui contribue à créer les conditions pour que les personnes soient considérées dans leurs droits, aient les moyens d'être acteurs de leur parcours de vie, de soins, d'accès au logement ou à l'hébergement et soient soutenus
<p>Savoir-être</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ecoute. • Patience. • Ponctualité. • Discrétion. • Confidentialité. • Sérieux. • Faculté d'adaptation. • Rigueur. • Facilités relationnelles. • Travail d'équipe, interface partenariale conséquente nécessitant des facilités de communication, mise à distance nécessaire face aux situations

Adaptation aux évolutions : les descriptifs de cette fiche de poste ne sont ni restrictifs, ni exhaustifs, et peuvent être modifiés à tout moment en fonction des besoins et de l'évolution du service.